

Opération compostage individuel organisée par la communauté de communes du Saosnois

Le Conseil de Communauté du 22 février 2010 a décidé de lancer dès mai 2010, une **opération de compostage** individuel et semi collectif sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Saosnois.

Cette opération consiste à :

- **diminuer** la quantité de déchets à enfouir ou incinérer,
- **maîtriser** les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères résiduelles,
- **développer** la valorisation des déchets de cuisine et de jardin,
- **impliquer et responsabiliser** chaque foyer dans la gestion de ses déchets.

L'objectif principal est d'équiper 500 foyers en 2010 et jusqu'à 1760 foyers d'ici 2013, afin de réduire ainsi de 20% nos ordures ménagères et de 25% nos déchets verts déposés en déchetterie.



La Communauté de Communes s'engage à fournir à tous les administrés, un **composteur de 400 litres** accompagné de son **bio seau**. Une participation de 15 euros par composteur sera demandée aux foyers, qui devront signer une convention. Pour vous aider à réaliser un compost de qualité, une **assistance technique** par téléphone ou sur rendez vous est assurée.

Le compostage, c'est quoi?

Le compostage est une technique de **valorisation des déchets biodégradables de la cuisine, de la maison et du jardin**. Au cours du processus de compostage, les micro-organismes (bactéries, champignons...) et d'autres organismes de plus grande taille (acariens, vers de terre, insectes) transforment ces déchets en compost. Ce compost, fertilisant entièrement naturel, remplace le terreau.



Quels sont les déchets qui peuvent être compostés?

Tous les déchets organiques, à différents degrés, sont compostables :

les **déchets de cuisine** : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitage, fruits et légumes...

les **déchets de maison** : mouchoirs en papier, essuie tout, cendre de bois, sciures, papiers...

les **déchets de jardin** : tailles, branches, tontes, feuilles, fleurs fanées, fanes de légumes...



La participation de chacun d'entre nous permettra de retirer de nos poubelles 30% de matière organique qui peut être directement compostée.



A quoi sert le compost?

Le compost jeune (3-4 mois) peut être épandu à la surface du jardin, il poursuivra sa transformation en améliorant la structure du sol et en apportant des éléments fertilisants aux plantes. Il ne faut pas l'utiliser sur les jeunes plants ou l'incorporer à la terre.

Le compost mur (8 mois et plus) est à utiliser sans restriction. Il pourra servir en surface, dans les trous de plantation, mélanger à la terre pour les semis et repotages.

La réduction des déchets à la source vise donc à alléger le poids de nos poubelles en évitant la production de certains déchets. Concernant les déchets verts, il existe des techniques simples et économiques: la réutilisation, le mulching ou le paillage (à différentes étapes de maturité du compost)...



D'autres méthodes pour gérer ses déchets végétaux:

Le paillage: Utiliser les tontes de gazon sèches, à d'autres résidus de végétaux finement broyés, pour les répandre sur le sol.

Le mulching consiste à, à l'aide d'une tondeuse mulching (et même d'une tondeuse à main) disposant d'une lame hélicoïdale, l'herbe est finement broyée et laissée sur le sol. Pas de ramassage, pas de stockage, l'herbe est composée à 90% d'eau, elle se dégrade naturellement en nourrissant le sol.

La réutilisation des déchets verts à domicile permet:

- de réduire les déplacements à la déchetterie,
- de réduire l'utilisation des désherbants et engrais de synthèse,
- d'améliorer la productivité du sol,
- d'espacer les arrosages.



Le Compost, un tas d'avantages!

Vous pratiquez déjà le compostage individuel, la Communauté de Communes reste à votre disposition pour une aide technique.

Pour vous procurer un composteur de 400 litres, merci de contacter la Communauté de Communes du Saosnois au : 02 43 97 25 31

Email: caroline.mabilon.ccs@orange.fr

Site: www.cc-saosnois.fr